

# AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE JUIN 2020

Le CPOM est prolongé jusque fin 2023  
avec les deux actions suivantes (hors actions  
innovantes)

Fait à Nancy, le 15 mai 2023

Pour APST 68  
Le Président,  
Francis REBERT



Pour la DREETS Grand Est  
La Directrice régionale,  
Corinne CHERUBINI



Pour la CARSAT Alsace-Moselle  
La Directrice,  
Isabelle LUSTIG

Marianne WELFERT  
Directrice Relation Entreprises  
et Interventions Sociales



## FICHE ACTION

### MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

#### Références :

**Loi du 02 août 2021 et ses décrets n°2022-372 et n°2022- 373 du 16 mars 2022 :**

cellule de prévention de la désinsertion professionnelle/ Rendez-vous de liaison/ visite de mi-carrière/ visites de pré-reprise et de reprise/CRPE/Essai encadré.

**Instruction du 26 avril 2022 DGT/CNAM** relative aux modalités de mise en œuvre des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle constituées au sein des SPSTI.

#### **PST 4 : 2021-2026**

**Axe 2 - Objectif opérationnel n° 4 : Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles en accompagnant les salariés et les entreprises concernés pour faciliter le maintien en emploi**

- *« Renforcer la prévention primaire collective des risques d'usure professionnelle.*
- *Repérer de manière précoce les salariés concernés par un risque d'usure ou de désinsertion professionnelles afin de déclencher le plus tôt possible une prise en charge appropriée et coordonnée entre les acteurs responsables de leur accompagnement.*
- *Favoriser le maintien en emploi des personnes, notamment celles atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap, en faisant mieux connaître les solutions existantes, dans une logique de parcours, et en les adaptant toujours plus aux réalités des situations vécues. »*

#### **Recommandations HAS : février 2019**

Santé et maintien en emploi: prévention de la désinsertion professionnelle des travailleurs

- *« Promouvoir par tout moyen la visite de pré-reprise.*
- *Inciter les entreprises à communiquer avec le médecin du travail/le SST concernant les absences répétées ou prolongées.*
- *Evaluer les conséquences sociales et familiales de l'arrêt de travail, avec l'appui si nécessaire de l'assistante (e) de service social.*
- *Elaborer un plan de retour au travail en trois phases, en concertation avec le travailleur, l'employeur ainsi que le médecin traitant et le cas échéant, les médecins du parcours de soins. »*

#### **PRST 4 Grand Est :**

- **Action 8 :**  
Maintien en emploi des personnes présentant des maladies psychiques ou mentales
- **Action 9 :**  
Détection précoce des risques d'usure et de désinsertion professionnelle (repérage des signaux faibles)

## Actions principales à mener dans le cadre du CPOM :

### 1- Cibler la population bénéficiant de l'action

A partir de données de la CARSAT (sinistralité, arrêts maladie...) et de la DREETS (caractéristiques de la population suivie...)  
Cible proposée : les séniors (plus de 45 ans)

### 2- Rendre visibles les actions de prévention de la désinsertion professionnelle

Création d'un support de recueil d'information permettant une analyse collective du maintien dans l'emploi et une mise en visibilité de l'action du SPSTI le plus en amont possible.

### 3- Informer et sensibiliser les acteurs de l'entreprise employeurs, représentants du personnel salariés sur leur rôle en prévention de la désinsertion professionnelle et sur :

- l'importance de la visite de pré-reprise
- le rôle des acteurs du maintien
- les outils existants

Les inciter à communiquer avec le médecin du travail sur les absences répétées ou prolongées.

### 4- Renforcer les liens avec les autres acteurs du maintien dans l'emploi :

- CAP EMPLOI
- Assurance Maladie : assistante sociale – médecins conseils – cellule PDP- DRE
- Médecins traitants

Organiser des réunions de travail avec les différents acteurs.

Faire un bilan annuel des actions communes, des maintiens dans l'emploi réussis, des outils utilisés.

Sensibiliser les médecins traitants sur l'intérêt de la visite de pré-reprise, sur les acteurs et les outils.

## Actions complémentaires possibles :

### Trame de description des actions :

1) Organisation du SPSTI				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Création d'une cellule de désinsertion professionnelle		Respectant la composition suivante : un médecin du travail qui animera la cellule – un ergonome – un infirmier en santé au travail et une assistante. Son rôle devra être clairement défini en CMT (ne se substitue pas au rôle du médecin du travail dans les entreprises suivies ni à celui de la cellule de l'assurance maladie)	APST68	
Organisation des visites de mi-carrière		Gestion des convocables. Réalisation de protocoles de délégation aux infirmiers de santé au travail uniquement pour les salariés en SIS. Couplage avec une VIPP ou un EMAP	APST68	

<b>2) Cibler la population bénéficiant de l'action : les séniors</b>				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Caractéristiques de la population suivie	Proportion des plus de 45 ans	Statistiques issues du SPSTI répartition par secteur et CSP Comparaison avec statistiques DREETS/SESE	APST68 DREETS	
Sinistralité	Proportion des plus de 45 ans		CARSAT	

<b>3) Rendre visibles les actions de prévention de la désinsertion professionnelle</b>				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Analyse collective	Séniors	- Intervenir le plus en amont possible en utilisant le questionnaire de repérage des signes de désadaptation professionnelle lors de la visite de mi-carrière. Analyse collective au sein de SPSTI. Analyse collective des données de l'ensemble des SPSTI	APST68  DREETS	
Bilan des maintiens réussis		- Assurer un suivi par les infirmiers de la mise en place effective des mesures d'aménagement de poste émises par le médecin du travail  -Recenser l'ensemble des salariés séniors pour lesquels une sollicitation a été faite d'un autre acteur du maintien. -Recenser les maintiens réussis à un an et les outils déployés. - Analyser les causes des échecs des maintiens dans l'emploi	APST68  APST68	

<b>4) Sensibiliser les acteurs de l'entreprise</b>				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Information des salariés	Ensemble des entreprises suivies	Recenser à l'aide d'un questionnaire court la connaissance /méconnaissance de la visite de pré-reprise (avec analyse collective Lors de toutes les VIP information de chaque salarié sur la visite de pré- reprise avec transmission d'un document par les infirmiers et sur le RV de liaison.	APST68	Action tout au long du CPOM.
Information des entreprises	Ensemble des employeurs lors des visites de l'entreprise	-Mise à disposition d'informations sur la visite de pré-reprise/RV de liaison/ visite de mi-carrière par le SPSTI -Information systématique des entreprises sur la visite de pré-reprise, sur la nécessité de communication au médecin du travail des absences répétées ou prolongées et sur le rendez-vous de liaison lors de la réalisation des fiches d'entreprise.	APST68	Action tout au long du CPOM.

<b>5) Renforcer les liens avec les autres acteurs du maintien</b>				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
CAP EMPLOI	Séniors	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les échanges réguliers avec CAP Emploi</li> <li>Tracer via l'informatique les sollicitations de part et d'autre pour chaque salarié</li> <li>- Faire des bilans réguliers de l'avancée des actions.</li> <li>-Faire un bilan des maintiens réussis pour les salariés de la cible à un an.</li> </ul>	APST68	Action tout au long du CPOM.
Assurance maladie		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la participation à la cellule PDP.</li> <li>- Organiser des rencontres régulières avec les médecins conseils.</li> <li>- Poursuivre la coopération avec les assistantes sociales.</li> <li>- Tracer les sollicitations des AS CARSAT en vue d'un maintien. Faire un bilan annuel des suites de ces orientations.</li> </ul>	APST68 CARSAT  APST68 CARSAT	Action tout au long du CPOM.
Médecins traitants		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de réunions avec les médecins traitants</li> <li>- Diffusion outils réalisés PRST 3 /PRITH</li> </ul>	APST68 /CARSAT  DREETS	Action tout au long du CPOM.

### Indicateurs de résultat :

- Nombre de visites de pré-reprise et évolution sur 5 ans.
- Nombre d'avis émis au titre de l'article L. 4624-3 du code du travail : mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou des mesures d'aménagement du temps de travail.
- Nombre de RV de liaison avec participation du SPSTI
- Nombre de visites de mi-carrière et nombre de questionnaires de repérage réalisés avec analyse collective.
- Nombre de salariés orientés vers une action de PDP (essai encadré, temps partiel thérapeutique, CRPE, bilan de compétence, etc.) avec précision des acteurs PDP mobilisés: service social CARSAT, médecin conseil, médecin traitant, Cap emploi, OPCO, etc.).
- Bilan en fin de CPOM du nombre de maintiens réussis en coopération avec les partenaires du maintien dans l'emploi.

## Engagements des partenaires :

### CARSAT

- ✓ Données de sinistralité AT/MP sur le département (par secteur, par taille d'entreprise, taux de fréquence et de gravité (IPP, Décès)
- ✓ Intervention auprès des autres acteurs de l'assurance maladie pour faciliter les liens et les améliorations de fonctionnement
- ✓ Participation à l'organisation de réunions à destination des entreprises
- ✓ Diffusion des outils existants sur la PDP de l'assurance maladie

### DREETS

- ✓ Aide à la réalisation d'outils ;
- ✓ Diffusion des outils élaborés dans le groupe maintien dans l'emploi du PRST 3 et du PRITH : fiche de liaison SPST /CAP EMPLOI – Guide du maintien dans l'emploi pendant l'arrêt de travail – Guide d'information des médecins traitants - Support de formation continue médecins généralistes - Kits essais encadrés...
- ✓ Diffusion des informations ;
- ✓ Elaboration d'un bilan régional des CPOM permettant la mise en visibilité des actions des SPSTI

### APST 68

- ✓ Optimiser les ressources internes :
  - création d'une cellule PDP
  - mieux identifier les situations à risque par le questionnaire de repérage
  - mise en place d'une organisation favorisant la prise en charge rapide et efficace de chaque salarié à risque de désinsertion professionnelle : mobilisation rapide des ergonomes, suivi de la mise en œuvre des mesures d'aménagement par les infirmiers ...
  - organisation de réunions médecins du travail régulières abordant des cas complexes de maintien dans l'emploi (groupe de pairs)
- ✓ Analyse collective du maintien dans l'emploi en créant des supports de recueil de données (paramétrage du logiciel)
- ✓ Poursuite du travail partenarial avec les autres acteurs du maintien dans l'emploi

## FICHE ACTION

### PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE ET TRACABILITE IDENTIFICATION DES CMR SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

#### Références du PST 4

*Axe stratégique 1 : renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention*

*Objectif opérationnel 2 : accorder une priorité aux principaux risques professionnels*

*Action 2.1 : prévenir l'exposition aux produits chimiques*

« Ce sujet est souvent identifié comme complexe, notamment par le TPE-PME. Les difficultés rencontrées sur le terrain pour la définition et la mise en œuvre de mesures de prévention sont encore nombreuses et les actions de sensibilisation, d'information, d'accompagnement des entreprises doivent être coordonnées et développées ».

#### Données :

- **Enquête SUMER 2017** : Synthèse Stats n° 32, février 2020, sur les expositions aux produits chimiques ; Dares Analyses n°41, septembre 2019 « Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels au cours des vingt dernières années » Premiers résultats de l'enquête SUMER 2017 ; Références Santé au Travail n°172, décembre 2022. « Les expositions aux produits chimiques cancérigènes en 2017, résultats de l'enquête SUMER 2017 ».  
« En moyenne en 2017, 11 % des salariés, soit près de 2,7 millions de personnes, sont exposés à au moins un produit chimique cancérigène au cours de la dernière semaine travaillée. Les cancérigènes les plus courants sont les gaz d'échappement diesel, les fumées de soudage, les huiles minérales entières, les poussières de bois et la silice cristalline. Les expositions à ces produits cancérigènes s'avèrent plus répandues chez les hommes, les jeunes, les ouvriers, les salariés du secteur de la construction et ceux des établissements de petite taille ».
- **Statistiques l'Assurance Maladie - Risques professionnels.**
- **Rapport enjeux et actions sur les cancers professionnels (2019) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.**

#### PRST 4 :

**Fiche-action n°10** : de la prévention des risques chimiques actuels vers les risques émergents (nanomatériaux, radon...)

« Une implantation forte et persistante d'entreprises utilisant ou produisant des produits chimiques en grande quantité caractérise la région Grand Est. Les secteurs de la chimie, de la métallurgie, de la Sidérurgie ou du BTP y sont notamment bien représentés. Il convient donc de poursuivre les actions de prévention du risque chimique dans les secteurs utilisant de nombreux ACD et CMR.

#### Action principale à mener :

Démarche d'amélioration de l'identification des CMR et de la traçabilité des produits CMR lors de la réalisation des actions en milieu de travail (fiches d'entreprises, conseils toxicologiques ciblés...)

## Actions complémentaires :

- Sensibiliser les entreprises à la prévention du risque chimique
- Améliorer la traçabilité des expositions

## Trame de description des actions

1- Cibler les entreprises				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Accompagner les TPE-PME dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques chimiques	TPE – PME (moins de 50 salariés)	Ensemble des TPE et PME suivis par l'APST 68 avec des expositions à des produits chimiques CMR Tous secteurs avec voie d'entrée par FE, VLT, Etude de Poste, sollicitation de l'adhérent pour avis FDS	APST 68	

2- Identifier et Prévenir les risques chimiques				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Accompagner les TPE-PME dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques chimiques	TPE –PME (moins de 50 salariés)	-Identification des produits chimiques utilisés dans les entreprises ciblées : recueil des FDS lors d'AMT - Repérage des produits CMR - Traitement des données dans le logiciel Toxilist	APST 68	

3- Analyse collective et restitution aux entreprises				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Information/ Sensibilisation collective	TPE –PME (moins de 50 salariés)	- Restitution des résultats de l'analyse à chaque entreprise - Alerte de l'entreprise si présence de CMR -Recherche avec les entreprises des mesures de prévention collectives et individuelles adaptées - Conseil de substitution notamment aux CMR - Ultérieurement analyse collective des données par branche et information au niveau de la branche	APST68 CARSAT DREETS	

4. Sensibilisation des salariés et traçabilité des expositions				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Sensibilisation des salariés et traçabilité des expositions	TPE –PME (moins de 50 salariés)	-Sensibilisation individuelle des salariés sur les produits chimiques utilisés et sur les mesures de prévention - Traçabilité des expositions aux ACD et CMR dans le DMST - Information collective des salariés dans certaines entreprises - Adaptation du suivi individuel des salariés en fonction de cette identification et uniformisation de ce suivi au sein de l'APST 68 en s'appuyant sur les recommandations HAS quand elles existent.	APST 68	

5- Evaluation de l'action				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Evaluation de l'action	TPE –PME (moins de 50 salariés)	Bilan à un an des entreprises alertées sur le risque CMR portant sur les actions de prévention engagées	APST 68	

#### Indicateurs de résultat :

- Nombre de FDS saisie sur Toxilist
- Nombre de FDS avec analyse approfondie
- Nombre et type de produits CMR identifiés
- Nombre de refus/avis défavorable de nouveaux produits suite à l'identification de CMR
- Nombre de courriers d'alerte et de relance envoyés pour les produits identifiés CMR

#### Engagements des partenaires :

##### CARSAT :

- ✓ Mise à disposition de l'APST 68 des outils CARSAT de Risques Chimiques Pro (<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/risques/risques-chimiques-entreprise/agir>)
- ✓ Conseils techniques aux membres de l'équipe pluridisciplinaires de l'APST 68 sur l'utilisation du site RC Pro
- ✓ Identification dans les entreprises ciblées par l'APST68 de celles suivies par la Carsat pour le programme RC Pros
- ✓ Participation aux réunions de l'APST68 sur l'avancée du CPOM
- ✓ Accès possible pour les entreprises ciblées aux subventions prévention TPE développées par l'Assurance Maladie Risques Professionnels selon les critères d'éligibilité en vigueur et dans la limite budgétaire disponible
- ✓ Accès à l'offre de formation inscrite au catalogue de formation de la CARSAT Alsace-Moselle
- ✓ Participation à l'organisation de réunions à destination des entreprises, conjointement avec la DREETS et l'APST68

##### DREETS :

- ✓ Aide à la réalisation d'outils
- ✓ Diffusion des outils élaborés dans le groupe du PRST3/PRST4
- ✓ Diffusion des informations
- ✓ Participation à l'organisation de réunions à destination des entreprises
- ✓ Organisation du suivi des actions du CPOM
- ✓ Élaboration d'un bilan régional des CPOM permettant la mise en visibilité des actions des SSTI.

**APST 68 :**

- ✓ Visite des entreprises ciblées (TPE/PME de moins de 50 salariés), réalisation de la fiche d'entreprise et étude des FDS
- ✓ Traitement des FDS sur Toxilist
- ✓ Sensibilisation des salariés sur les risques chimiques
- ✓ Traçabilité des expositions aux produits chimiques notamment CMR
- ✓ Recueil des indicateurs
- ✓ Participation à l'organisation de réunions à destination des entreprises